

- des publications, y compris la série à laquelle appartient la présente brochure (*Guide de l'exportateur canadien*) et des notes d'information sur de plus petits marchés.

Les directions chargées des affaires commerciales dans les différentes zones géographiques ont en outre pour fonctions d'aider et de conseiller les exportateurs quant à la commercialisation de leurs produits et services ainsi que d'informer les gens d'affaires des services d'exportation mis à leur disposition par le gouvernement canadien et des débouchés d'exportation qui peuvent se présenter.

Centres du commerce international

Par ailleurs, des Centres du commerce international situés dans les différentes régions du Canada offrent un large éventail de services aux exportateurs canadiens. Leur personnel se compose de délégués commerciaux expérimentés, sous la direction d'un délégué commercial principal du ministère des Affaires extérieures. Outre des conseils aux exportateurs et des renseignements sur les débouchés, ces Centres peuvent aider à l'élaboration de plans de commercialisation individuels. Ils permettent d'avoir accès aux programmes de sensibilisation à l'exportation, notamment par des séminaires et des ateliers. En outre, chaque Centre sera relié au réseau international d'information sur les exportations appelé WIN Exports et administré par le ministère des Affaires extérieures.

Les Centres du commerce international, qui constituent généralement le premier point de contact pour les exportateurs éventuels, sont situés dans les bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (à l'exception des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon). De nouveaux Centres seront établis à Calgary, Regina, London et Québec (voir le chapitre VI).

Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)

Programme de promotion du commerce relevant du ministère des Affaires extérieures, le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) aide les entreprises canadiennes à participer à divers genres d'activités de promotion des exportations ou à en entreprendre elles-mêmes. Il s'applique à des projets dont l'initiative revient soit à l'industrie soit au gouvernement, et il est conçu pour aider les sociétés quelle que soit leur taille.